

QUE les personnes suivantes soient nommées membres de cette commission :

- madame Pascale Tremblay, agronome ;
- monsieur Mario Dumais, économiste ;

QUE monsieur Jean Pronovost reçoive les honoraires suivants : 851 \$ par jour travaillé pour un minimum de huit heures de travail par jour et pour un minimum de deux jours de travail par semaine, ces honoraires correspondant à ceux devant être octroyés à monsieur Pronovost pour occuper ce poste, desquels a été déduit l'équivalent de la moitié de la rente de retraite qu'il reçoit actuellement pour ses années de service dans le secteur public québécois ;

QUE madame Pascale Tremblay et monsieur Mario Dumais reçoivent les honoraires suivants : 800 \$ par jour travaillé pour un minimum de huit heures de travail par jour et pour un minimum de deux jours de travail par semaine ;

QUE monsieur Jean Pronovost soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des frais de représentation occasionnés par l'exercice de ses fonctions jusqu'à concurrence d'un montant mensuel de 400 \$ conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 1308-980 du 28 avril 1980 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QU'une allocation mensuelle d'automobile de 610 \$ soit versée à monsieur Jean Pronovost en lieu de tout remboursement de frais de déplacement à l'intérieur d'un rayon de seize kilomètres du lieu habituel de travail ;

QUE le président et les membres de cette commission soient remboursés des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE cette commission fasse un rapport de ses travaux et recommandations au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au plus tard le 31 janvier 2008 ;

QUE les recommandations émises prennent en compte la capacité budgétaire du gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46532

Gouvernement du Québec

Décret 586-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT monsieur Normand Bergeron, sous-ministre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le second alinéa du dispositif du décret numéro 358-2005 du 20 avril 2005 soit modifié par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« et que son salaire soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 4 et arrêtée par le gouvernement. » ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 31 mars 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46584

Gouvernement du Québec

Décret 587-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Claude Pinault comme sous-ministre associé au ministère des Transports

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Claude Pinault, membre et président du conseil d'administration et directeur général de la Société du Centre des congrès du Québec, soit nommé sous-ministre associé au ministère des Transports, responsable du Bureau de la Capitale-Nationale, administrateur d'État II, au salaire annuel de 136 275 \$ à compter du 17 juillet 2006 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à monsieur Claude Pinault, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE nonobstant l'alinéa précédent, monsieur Pinault ait droit à des vacances annuelles payées dont la durée totale est de vingt-cinq jours ouvrables.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46585

Gouvernement du Québec

Décret 588-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Maurice Boisvert comme sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Maurice Boisvert, sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux, aux mêmes classement et salaire annuel à compter du 17 juillet 2006 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Maurice Boisvert et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46586

Gouvernement du Québec

Décret 589-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Savoie comme sous-ministre associée par intérim responsable d'Emploi-Québec au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et secrétaire générale par intérim de la Commission des partenaires du marché du travail

ATTENDU QUE l'article 22 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001) prévoit que le gouvernement nomme le secrétaire général de la Commission des partenaires du marché du travail après avoir obtenu un avis formel de cette dernière et que le secrétaire général est aussi le sous-ministre associé responsable d'Emploi-Québec ;

ATTENDU QUE l'avis requis par la loi a été obtenu ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Dominique Savoie, sous-ministre adjointe au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre associée par intérim responsable d'Emploi-Québec à ce ministère et secrétaire générale par intérim de la Commission des partenaires du marché du travail, à compter du 17 juillet 2006 ;

QU'à ce titre, madame Dominique Savoie reçoive une rémunération additionnelle mensuelle de 550 \$.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46587

Gouvernement du Québec

Décret 590-2006, 28 juin 2006

CONCERNANT la nomination de madame Ginette Chenard comme déléguée du Québec à Atlanta, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement ;

ATTENDU QUE la Délégation du Québec à Atlanta a été établie par le décret numéro 1735-77 du 1^{er} juin 1977 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un délégué du Québec à Atlanta ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :